

OBJET : (632) GRATUITE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE PRINTEMPS A SANNOIS

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
LE VINGT SIX FEVRIER,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL,
Mme BRULE, Mme CAPBLANC, M. FABRE, M. BOISCO
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO,
M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme TROUZIER-EVEQUE	à	Mme BRULE
Mme QUEYRAT-MAUGIN	à	Mme AUBIN
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC
Mme CHRISTIN	à	M. LEGUEIL
M. FLAMENT	à	M. PONCHEL

ABSENT EXCUSE : M. BOULIGNAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme AUBIN

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 02 mai 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260226 - DL2026 - 04

Publiée le 02 mai 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (632) GRATUITE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE PRINTEMPS A SANNOIS

N° 2026/04 du 26 février 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121-29, L.2122-21,

Vu la délibération n°2025/131 du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 fixant les tarifs communaux au 1er janvier 2026.

Considérant que la ville de Sannois organise le « Printemps à Sannois » le samedi 30 mai 2026 de 10h à 18h.

Considérant qu'il convient d'autoriser l'occupation du domaine public pour les exposants qui installeront gratuitement leurs stands dans le square Jean Mermoz, le samedi 30 mai 2026 de 9h à 19h à l'occasion du « printemps à Sannois ».

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) pour : 34

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE:

Article 1 : d'autoriser l'occupation du domaine public à titre gratuit pour les exposants installés au square Jean Mermoz, le samedi 30 mai 2026 de 9 heures à 19 heures à l'occasion du « Printemps à Sannois ».

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

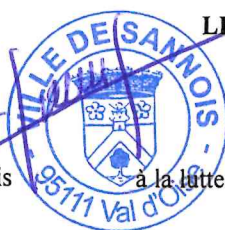
LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Bernard JAMET

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



Martine AUBIN

Conseillère déléguée

à la lutte contre les discriminations, aux seniors
et la protection animale